
 <p>Fonds Social Milieux d'accueil d'enfants</p>	<p>Fonds Social pour le secteur des Milieux d'Accueil d'Enfants CP 332 – ONSS 022 C/O APEF asbl – 48, Quai du Commerce, 1000 Bruxelles Tél : 02/229.20.23 – Fax : 02/227.59.79 formation@apefasbl.org - www.apefasbl.org</p>	
--	--	---

Aux directions et aux pouvoirs organisateurs
Aux travailleurs
Aux délégués syndicaux
des Milieux d'Accueil d'Enfants

Bruxelles, le 15 septembre 2009.

Concerne : séances d'information sur la concertation sociale au sein du secteur de l'accueil de l'enfance

Madame, Monsieur,

Le Fonds Social pour le secteur des Milieux d'Accueil d'Enfants (MAE) a le plaisir de vous inviter à des séances d'information concernant la concertation sociale au sein du secteur des milieux d'accueil d'enfants.

Les partenaires sociaux de ce secteur ont en effet souhaité faire mieux comprendre la portée de ce travail entre représentants des employeurs (fédérations) et des travailleurs (organisations syndicales) et la place de chacun des acteurs.

Pourquoi cette initiative ?

Les MAE relèvent en principe de la Commission Paritaire (CP) 332 où vient d'être conclue une convention collective de travail (CCT) concernant la délégation syndicale. A cette occasion le Fonds Social MAE a décidé de mettre en évidence toute la palette de la concertation sociale en concevant une brochure et un DVD en la matière.

Ces documents vous seront présentés en avant-première lors de séances d'information.

Par ailleurs le Fonds Social a prévu différentes initiatives pour accompagner la mise en place des délégations syndicales. Ces initiatives vous seront également détaillées.

Etes-vous concernés par la concertation sociale ?

L'appartenance à la CP 332 a entraîné des changements dans votre organisation ? Vous bénéficiez d'un poste Maribel ? Vous avez participé à une formation organisée par le Fonds ? Vous avez introduit une demande de financement pour le remplacement d'un travailleur en formation ou une demande de supervision d'équipe ? En fait ces différents éléments dépendent de la concertation sociale.

Venez découvrir cette initiative du Fonds MAE lors des séances d'information prévues (liste et renseignements pratiques au verso).

Nous vous demandons de bien vouloir communiquer ces informations à l'ensemble des travailleurs.

Dans le plaisir de vous rencontrer lors de ces séances d'information, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Yves HELLENDORFF
Vice-Président

Isabelle GASPARD
Présidente

Le responsable du Fonds est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : François Willemot

<p>Séances d'information</p> <p>La concertation sociale</p> <p>au sein du secteur des milieux d'accueil d'enfants</p> <p>De 18h à 20h</p>
--

Ville	Date	Lieu	Adresse
Arlon	le lundi 9 novembre 2009	Université de Liège	avenue de Longwy 185 6700 Arlon
Bruxelles	le mardi 20 octobre 2009	APEF asbl	quai du Commerce 48 1000 Bruxelles
	le lundi 30 novembre 2009	APEF asbl	quai du Commerce 48 1000 Bruxelles
Charleroi	le mardi 16 novembre 2009	Centre Universitaire de Charleroi (CUNIC)	avenue Général Michel 1B 6000 Charleroi
Libramont	le jeudi 29 octobre 2009	Hotel Avenue	avenue de Houffalize 42 6800 Libramont
Liège	le jeudi 15 octobre 2009	Auberge de jeunesse	rue Georges Simenon 2 4020 Liège
	le mardi 10 novembre 2009	Auberge de jeunesse	rue Georges Simenon 2 4020 Liège
Louvain-la-Neuve	le mardi 24 novembre 2009	Fondation wallonne	Verte Voie 20 1348 Louvain la Neuve
Mons	le lundi 23 novembre 2009	Auberge de jeunesse	rampe du Château 2 7000 Mons
Namur	le jeudi 22 octobre 2009	Fondation Gendebien	rue de Bomel 154 5000 Namur
Tournai	le mardi 27 octobre 2009	Auberge de jeunesse	rue Saint-Martin 64 7500 Tournai

Une petite collation sera prévue.

Pour faciliter l'organisation de ces réunions, veuillez nous avvertir de votre venue par mail (formation@apefasbl.org), fax (02/227.59.79) ou téléphone (02/229.20.23).

Madame/Monsieur :

Nom : Prénom :

Milieu d'accueil :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Viendra à la séance du : à

Accompagné(e) de personnes.

Ne pourra venir aux séances d'information mais souhaite recevoir un exemplaire des documents distribués.